

## ARRÊTÉ

### **ARRÊTÉ N° 2024-A-043 PORTANT PROROGATION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique;

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 92-364 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;

**VU** le décret n° 93-555 du 26 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;

**VU** le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

**VU** l'arrêté n°2014-04-07-01 portant ouverture du concours ;

**VU** l'arrêté n°2014-07-22-01 portant modification de l'extrait d'arrêté n°2014-04-07-01 portant ouverture au titre de l'année 2015 du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives publié au journal officiel le 22 juillet 2014 ;

**VU** le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité;

**VU** l'arrêté n°2015-03-23-01 fixant les listes d'admissibilité du concours conseiller territorial des activités physiques et sportives en date du 23 mars 2015 ;

**VU** le procès-verbal de la réunion du jury d'admission;

**VU** l'arrêté n°2015-05-29-02 fixant les listes d'admission du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives ;

**VU** l'arrêté 2015-06-02-01 fixant la liste d'aptitude du conseiller territorial des activités physiques et sportives ;

**VU** les arrêtés 2016-A-059 et 2017-A-059 portant réinscription sur la liste d'aptitude du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives ;

**VU** les ordonnances n°2020-351, n°2020-1694 et n°2021-139, relatives notamment à la suspension du décompte de la période de quatre ans en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

**VU** les arrêtés portant prorogation d'inscription sur la liste d'aptitude du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives ;

**CONSIDÉRANT** la demande de prorogation d'inscription sur la liste d'aptitude de Mme Julie LOPES et l'attestation certifiant la poursuite de l'exercice de son mandat d'élue locale ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'inscription sur la liste d'aptitude de conseiller territorial des activités physiques et sportives, session 2015, est prorogée pour madame Julie LOPES **jusqu'au 09 octobre 2025**.

### **Article 2 :**

Madame Julie LOPES sera informée de sa prorogation d'inscription sur cette liste d'aptitude.

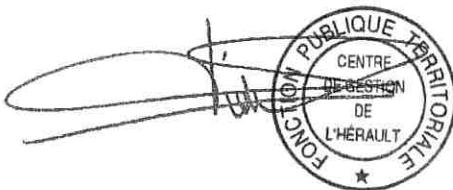
### **Article 3 :**

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 27/05/2025

Le président du CDG 34



**Philippe VIDAL**